



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Vingt-septième réunion du Comité d'experts de la CEA

26 – 29 mars 2008

Quarante et unième session de la Commission

31 mars – 2 avril 2008



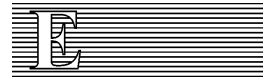
**COMMISSION DE
L'UNION AFRICAINE**

Troisième réunion du Comité d'experts

Troisième session de la CAMEF

**Première réunion annuelle conjointe de
la Conférence des ministres de l'économie et des finances
de l'UA et de la Conférence des ministres africains des
finances, de la planification et du développement
économique de la CEA**

Addis-Abeba



Distr.: Générale
E/ECA/COE/27/11
AU/CAMEF/EXP/11(III)
Date: 5 mars 2008

Français
Original: Anglais

**Examen régional de l'examen ministériel régional du
Conseil économique et social**

RAPPEL

La Charte des Nations Unies confie au Conseil économique et social, l'un de ses six organes principaux, le rôle de coordonner les activités menées dans les domaines économique et social par les cinq commissions régionales de l'ONU¹, les 14 institutions spécialisées et les commissions techniques des Nations Unies. Le Conseil constitue en outre une importante instance pour débattre des grandes questions économiques et sociales mondiales, ainsi que pour rechercher et formuler des moyens permettant à la communauté internationale et au système des Nations Unies d'y répondre.

Les participants au Sommet mondial de 2005 ont réaffirmé qu'il convenait de renforcer l'efficacité et l'efficience des travaux du Conseil économique et social, eu égard aux nombreuses difficultés auxquelles a dû faire face la communauté internationale ou qui l'attendent. En particulier, aux paragraphes 155 et 156 du Document final du Sommet, il est demandé aux États membres de confier deux nouvelles tâches au Conseil. La première est de lancer un examen ministériel annuel, afin de faire le bilan des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et d'appuyer ainsi l'action menée aux niveaux national et international pour atteindre ces objectifs. La seconde est de tenir, tous les deux ans un Forum pour la coopération en matière de développement, afin d'examiner en détail la situation et les faits nouveaux en la matière, notamment en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les moyens de financement, de parvenir à une plus grande cohérence des activités de développement menées par les différents partenaires et de renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation. Les décisions adoptées à l'issue du Sommet invitaient notamment le Conseil à demander instamment aux commissions régionales de l'ONU de contribuer, conformément à leurs mandats respectifs, à l'examen ministériel annuel et au Forum pour la coopération en matière de développement.

Par la suite, l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/16, a approuvé ces deux propositions, définissant ainsi les conditions de la mise en place de ces deux tribunes que sont l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement. Faisant pendant à la résolution de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social a adopté la décision 2006/274, qui définit son propre rôle à cet égard.

EXAMEN MINISTERIEL ANNUEL

La résolution 61/16 de l'Assemblée générale spécifie que l'examen ministériel annuel doit avoir lieu dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil économique et social, qui se tient généralement en juillet, et être axé sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet, organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, s'agissant notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus à l'échelon international. L'examen ministériel annuel comprend trois éléments: un examen global des programmes des Nations Unies en matière de développement, un examen

¹ Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

thématique et une série d'exposés facultatifs présentés par les pays au sujet de leurs stratégies de développement.

Les exposés nationaux facultatifs sont une occasion pour les pays de partager leurs expériences concernant la mise en œuvre des politiques visant à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Plus spécifiquement, ils permettent aux pays de décrire les politiques, les initiatives et les résultats positifs qu'il convient d'élargir ou qui pourraient servir de modèle dans d'autres pays ou régions. Ils constituent, en outre, une occasion pour les pays d'exposer leurs préoccupations et les difficultés rencontrées en ce qui concerne les efforts qu'ils déploient pour réaliser les OMD et, de façon plus générale, les objectifs de développement convenus sur le plan international.

La résolution 61/16 énonce également des principes directeurs concernant la nature et l'étendue de la participation des commissions régionales à la préparation des examens ministériels annuels. À cet effet, l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social d'exhorter les commissions régionales à contribuer, dans les limites de leur mandat, à l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet, organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social et à contribuer aux débats du Conseil, conformément à son règlement intérieur.

Examen ministériel annuel de 2007

Le premier examen ministériel annuel a eu lieu les 3 et 4 juillet 2007 à Genève, dans le contexte du renforcement du Conseil économique et social, et avait pour thème le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au Partenariat mondial pour le développement. Six pays², dont trois pays africains, le Cap-Vert, l'Éthiopie et le Ghana, ont volontairement présenté pour examen leur programme en matière de développement. Deux d'entre eux, l'Éthiopie et le Ghana, avaient bénéficié de l'aide de la CEA tant dans le cadre de la préparation de leurs rapports que lors de la présentation de ces derniers à l'occasion du débat de haut niveau du Conseil. Le soutien apporté à cet égard par la CEA consistait notamment à effectuer des analyses et à veiller à ce que les rapports soient conformes au mode de présentation approuvé. La CEA a mis à la disposition de ces deux pays l'outil d'analyse cartographique novateur qu'elle a élaboré, «MDG Mapper» qui permet d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des OMD au niveau infranational et de visualiser ainsi les déséquilibres géographiques au sein d'un pays. Enfin, la CEA a également apporté un soutien aux pays concernés dans le cadre de la présentation de leurs exposés lors de l'examen ministériel annuel.

En outre, la CEA a participé activement à l'examen ministériel annuel, en particulier à la Foire de l'innovation, qui a donné lieu à la présentation du projet «MDG Mapper» et du projet de renforcement du partage des informations élaboré par le Groupe de réflexion sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le développement. La CEA a également participé aux autres activités du débat de haut niveau du Conseil, en présentant notamment des exposés dans le cadre d'une activité parallèle des commissions régionales portant sur le Plan de

² Bangladesh, Barbade, Cambodge, Cap-Vert, Éthiopie et Ghana.

campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et à un débat sur la coopération pour le développement.

Les exposés nationaux facultatifs ont donné lieu à deux tables rondes de haut niveau qui se sont déroulées le 4 juillet 2007. Elles étaient respectivement intitulées: «Mettre un terme au cycle des crises alimentaires: Une Révolution verte pour l'Afrique» et «Élimination de la pauvreté – Comment y parvenir». La CEA a pris une part très active à ces tables rondes, en particulier à la première, à laquelle a participé son Secrétaire exécutif.

Examen ministériel annuel de 2008

Les activités préparatoires en vue de l'examen ministériel annuel de 2008 sont en cours. Le thème choisi pour l'examen est le suivant: «Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable». Huit pays³, dont un pays africain, la République-Unie de Tanzanie, se sont proposés pour présenter un exposé. Selon la formule adoptée l'année précédente, l'examen ministériel annuel de 2008 se déroulera en deux jours durant le débat de haut niveau du Conseil économique et social, qui doit se tenir en juillet 2008, et comprendra trois événements principaux. Premièrement, un *examen global* du programme de développement des Nations Unies, une attention particulière étant accordée aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de celui-ci; deuxièmement, un *examen thématique* portant sur un point dudit programme, tel que retenu et adopté par le Conseil; et troisièmement, les *exposés nationaux facultatifs*. Le mode de présentation de ces derniers et les activités préparatoires en vue de l'élaboration des rapports correspondants, lesquels serviront de référence pour les exposés, demeurent pour l'essentiel inchangés par rapport à l'année précédente.

Comme l'indique le document précisant le cadre conceptuel de l'examen ministériel annuel de 2008, les exposés portent en général sur cinq thèmes principaux:

- (a) Principales orientations des stratégies nationales de développement et de leur interaction avec les objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);
- (b) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement et analyse des politiques appliquées;
- (c) Principaux résultats positifs des stratégies, difficultés rencontrées et enseignements tirés dans le cadre du renforcement des initiatives visant à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement et des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les OMD, et projets ou programmes n'ayant pas donné les résultats espérés dans les pays concernés mais qui ont servi ou pourraient servir de modèle dans d'autres pays;
- (d) Évaluation du financement nécessaire pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international au niveau des pays et combler les déficits de financement par le biais d'une mobilisation accrue des ressources intérieures;

³ Belgique, Chili, Finlande, Kazakhstan, Luxembourg, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie et Royaume-Uni.

- (e) Soutien apporté par la communauté internationale aux stratégies nationales de développement, moyens d'améliorer l'efficacité de l'aide et prévisibilité des autres formes de soutien aux actions entreprises par les pays concernés.

Comme pour l'examen ministériel annuel de 2007, les préparatifs en vue de l'examen de 2008 comportent plusieurs étapes, à commencer par *une réunion préparatoire collective* prévue en mars à New York. Au préalable, un forum de discussion en ligne a été organisé dans le but de recueillir les vues des experts, des professionnels et des décideurs de différentes régions sur des questions spécifiques relatives au thème choisi pour l'examen ministériel de 2008. Ce forum de discussion en ligne se déroule en deux étapes entre le 4 février et le 14 mars 2008. Les pays qui souhaitent présenter un exposé à l'occasion de l'examen ministériel sont invités à convoquer des *réunions de consultation au niveau national* avec les principaux acteurs internes, notamment des représentants du secteur privé et de la société civile, qui seront consacrées à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement. Ces réunions doivent se tenir entre le mois de mars et le mois de mai. Outre ces réunions, trois *consultations régionales* doivent avoir lieu entre le mois de février et le mois d'avril. Enfin, en même temps que l'examen ministériel en juillet, une *Foire aux innovations* permettra la présentation de programmes et projets innovants afin d'encourager les échanges d'initiatives pratiques ayant porté leurs fruits.

FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Le Forum pour la coopération en matière de développement est la deuxième instance créée dans le contexte du renforcement du Conseil économique et social. Il a été créé à la demande des participants au Sommet mondial de 2005 et doit servir à renforcer la concertation à l'échelle mondiale sur les questions relatives à la coopération pour le développement. La résolution 61/16 de l'Assemblée générale a pleinement donné effet à sa création.

Le Forum, qui s'inscrit dans le cadre des activités du débat de haut niveau du Conseil, s'est vu confier les fonctions suivantes:

- (a) Examiner l'évolution de la coopération internationale dans le domaine du développement et formuler des orientations générales et des recommandations visant à rendre cette coopération plus efficace;
- (b) Déterminer les lacunes et les obstacles, afin de formuler des recommandations concernant des politiques et des pratiques susceptibles d'améliorer la cohérence et de promouvoir la coopération aux fins de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement;
- (c) Renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles des Nations Unies;
- (d) Servir de plate-forme ouverte à toutes les parties prenantes, à savoir les organisations du système des Nations Unies, les institutions financières et commerciales internationales, les organisations régionales, la société civile et les représentants du secteur privé.

Le Forum doit se tenir tous les deux ans à compter de 2008. Son lancement a eu lieu à Genève en juillet 2007 et cet événement a été suivi d'un colloque de haut niveau, qui s'est tenu au Caire les 19 et 20 janvier 2008.

Lancement officiel du Forum pour la coopération en matière de développement

Le lancement officiel du Forum pour la coopération en matière de développement a eu lieu en 2007, lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social. La CEA a participé à cet événement, qui comprenait notamment une session plénière suivie de deux Tables rondes. Ces dernières avaient respectivement pour thème: «Identification des lacunes et des obstacles s'agissant d'améliorer la cohérence et l'efficacité et de promouvoir le rôle de la coopération pour le développement: Le rôle de la coordination et de la gestion au niveau des pays» et «Tendances et progrès dans la promotion d'une coopération internationale pour le développement plus efficace: Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire».

Le Secrétaire exécutif de la CEA a animé la première Table ronde. Les débats ont porté sur la façon dont un processus de développement entrepris dans l'impulsion des pays eux-mêmes pourrait améliorer la cohérence des activités de développement au niveau national. Les participants se sont largement accordés à reconnaître qu'il était essentiel pour un développement soutenu que ces activités soient prises en charge au niveau des pays et des pouvoirs publics et qu'il n'était possible de progresser dans ce domaine qu'à condition que les programmes d'aide soient conçus de façon à correspondre aux besoins prioritaires des pays bénéficiaires en matière de développement et que les mécanismes d'acheminement de l'aide soient simplifiés. Bien que le contrôle parlementaire et l'opinion publique dans les pays donateurs soient considérés comme des moyens efficaces de s'assurer de l'obligation redditionnelle des pays, les participants ont néanmoins reconnu qu'ils constituaient parfois un obstacle à l'amélioration de l'efficacité de l'aide.

Une autre préoccupation partagée par les participants concernait les difficultés posées par le nombre croissant de donateurs, s'agissant en particulier des fonds verticaux. Les participants se sont accordés à reconnaître qu'outre la nécessité d'une approche mieux harmonisée de la part des donateurs au niveau des pays, les donateurs devaient exploiter les capacités nationales et les cadres de développement existants. On a fait observer qu'il pouvait y avoir un conflit entre la priorité accordée aux résultats à court terme et l'impératif d'assurer la viabilité à long terme des capacités nationales. Encourager la décentralisation pourrait constituer un moyen de renforcer les capacités de façon plus localisée, ce qui permettrait de fournir des services à moindre coût et de mieux répondre ainsi aux besoins des bénéficiaires.

Colloque de haut niveau organisé en vue du Forum pour la coopération en matière de développement

En préparation du Forum pour la coopération en matière de développement, qui doit se tenir en juillet 2008, et dans le cadre de la suite donnée au lancement du Forum en juillet 2007, un Colloque de haut niveau a été convoqué au Caire les 19 et 20 janvier 2008, dont l'objectif était d'engager un processus de consultation en préparation de la première session du Forum. Les débats tenus à cette occasion ont apporté des informations fonctionnelles et techniques de fond précises en vue du Forum. Plus particulièrement, le rapport établi à l'issue du colloque servira de document de travail pour la table ronde qui doit rassembler les dirigeants des pays de l'hémisphère sud pendant la

première session du Forum. Les débats ont essentiellement porté sur les moyens de promouvoir des formes de coopération axées sur les résultats et tenant compte des priorités nationales en matière de développement.

Organisé en coopération avec le Gouvernement égyptien, le Colloque s'est tenu en présence de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU. Le Secrétaire exécutif de la CEA a également assisté et a présidé une séance portant sur les formes de coopération axées sur les résultats et les expériences en matière de conditionnalité. En sa qualité de membre du Groupe consultatif⁴ du Forum, le Secrétaire exécutif a également participé à une réunion tenue par celui-ci.

Plusieurs questions importantes ont été soulevées lors de la séance susmentionnée. Bon nombre d'intervenants ont souligné qu'il était difficile d'assortir l'aide de conditions et qu'il fallait examiner les effets ou les écueils potentiels d'une telle politique. Les participants ont exprimé l'espoir que le Forum nouvellement créé contribuerait à identifier ces écueils et à élaborer des solutions pour améliorer l'efficacité de l'aide.

Les débats fructueux, tenus durant la séance en question, ont démontré le potentiel qu'offre le Forum pour ce qui est d'exposer des idées nouvelles et de convenir des actions qui doivent être entreprises afin de renforcer l'efficacité des partenariats mondiaux.

La réunion du Groupe consultatif a porté pour l'essentiel sur les trois questions suivantes⁵:

- (a) Comment le Forum peut-il influencer le plus efficacement possible sur les décisions prises dans le cadre de grandes réunions, telles que la Conférence d'examen du financement du développement qui doit se tenir à Doha et le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit se tenir à Accra?
- (b) Sur quel thème le Forum de 2008 devrait-il être axé pour susciter l'intérêt de toutes les parties prenantes concernées et les encourager à y participer?
- (c) Quelle stratégie appliquer pour susciter une participation de haut niveau au Forum de 2008?

Les recommandations formulées lors de la réunion préconisent notamment de renforcer les partenariats mondiaux, eu égard à l'envolée des prix du pétrole et des denrées alimentaires ainsi que le rôle joué dans le cadre du Forum par les commissions régionales et les institutions régionales. Il a également été proposé que le Forum se déroule selon des modalités propices aux échanges de vues plutôt que de privilégier la présentation de rapports par les pays.

⁴ Le rôle du Groupe consultatif est d'encourager la participation active des acteurs influents (experts, partenaires du développement, groupes de réflexion et réseaux) dans les différentes régions en vue de la tenue du Forum. Plusieurs hauts responsables africains en font également partie.

⁵ Rapport de mission établi à l'issue du Colloque de haut niveau tenu au Caire: «Tendances et progrès dans la promotion d'une coopération internationale pour le développement plus efficace: Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire», 19 et 20 janvier 2008.

LA VOIE À SUIVRE

Le Conseil économique et social se voit désormais confier deux nouvelles fonctions: il est chargé de convoquer un forum biennal de haut niveau pour la coopération en matière de développement et un examen ministériel annuel. Compte tenu de la composition élargie du Conseil, ces deux tribunes sont tout indiquées pour permettre aux pays d'Afrique de partager leurs expériences en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement et de soulever des questions relatives aux mécanismes existants qui régissent les partenariats mondiaux pour le développement, et de contribuer ainsi à l'application effective du programme de développement de la région.

Pour pouvoir tirer parti des avantages potentiels de ces deux instruments, les pays africains doivent leur porter davantage d'intérêt. Il convient pour cela d'adopter des stratégies et des mesures énergiques pour assurer une présence plus visible et plus active de ces pays. Il n'est pas moins important que les pays de la région définissent clairement leur position sur les grandes questions actuelles ou nouvelles, s'ils veulent avoir voix au chapitre au sein de ces nouvelles instances.

La CEA entend intensifier ses efforts en vue d'assurer la participation de l'Afrique à l'examen ministériel annuel et au Forum pour la coopération en matière de développement, en mettant à profit les compétences dont elle dispose à cet égard. Plus spécifiquement, il conviendrait de donner plus d'ampleur aux activités du Groupe de réflexion sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le développement, au projet d'analyse cartographique «MDG Mapper» et aux travaux menés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE dans le domaine de l'obligation redditionnelle mutuelle, afin de garantir la participation indispensable de l'Afrique à l'examen ministériel annuel et au Forum pour la coopération en matière de développement.